DEPARTEMENT DES YVELINES

### **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

# DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 16 janvier 2018

PUBLIE LE: 23 janvier 2018

# Délibération n°160118-5 : Contrats de reprise de matériaux recyclables

L'an deux mille dix-huit, le seize janvier à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains, dûment convoqué par le Président le neuf janvier, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Saint-Germain-en-Laye, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Luc GRIS**, Président du Syndicat Intercommunal.

### **SEANCE DU 16 JANVIER 2018**

## **Présents**

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Serge CASERIS, DELEGUE TITULAIRE Franziska JADIN, DELEGUEE TITULAIRE Marie-Claude MEGE, DELEGUEE TITULAIRE Mary-Claude BOUTIN, DELEGUEE TITULAIRE François ALZINA, DELEGUE SUPPLEANT Gilbert AUDURIER, DELEGUE SUPPLEANT

CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Jean-Luc GRIS, DELEGUE TITULAIRE
Albert BISCHEROUR, DELEGUE TITULAIRE
Christophe DELRIEU, DELEGUE TITULAIRE
Dominique PIERRET, DELEGUE TITULAIRE
Eric ROGER, DELEGUE TITULAIRE
François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE

François DAZELLE, DELEGUE TITULAIRE
Georges MONNIER, DELEGUE TITULAIRE
Jocelyn REINE, DELEGUE TITULAIRE
Julien LORENZO, DELEGUE TITULAIRE
Lucas CHARMEL, DELEGUE TITULAIRE
Philippe GESLAN, DELEGUE TITULAIRE
Pierre GAILLARD, DELEGUE TITULAIRE
Ghislaine SENEE, DELEGUE TITULAIRE
Daniel MOLINA, DELEGUE SUPPLEANT
Denis FAIST, DELEGUE SUPPLEANT

# Absents excusés

CA SAINT-GERMAIN BOUCLES DE SEINE Arnaud PERICARD, DELEGUE TITULAIRE
Mark VENUS, DELEGUE TITULAIRE
Michel LEPERT, DELEGUE TITULAIRE
Samuel BENOUDIZ, DELEGUE TITULAIRE
Isabelle BRARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Marie ROUYERE, DELEGUEE SUPPLEANTE
Jean-François RAMBICUR, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Jacques MSICA, DELEGUE SUPPLEANT
Jean-Louis RICOME, DELEGUE SUPPLEANT
Nicolas LEGUAY, DELEGUE SUPPLEANT

# CU GRAND PARIS SEINE ET OISE

Fabrice POURCHE, DELEGUE TITULAIRE
Jean-Luc SANTINI, DELEGUE TITULAIRE
Fatina EL MASAOUDI, DELEGUEE SUPPLEANTE
Patricia HAMARD, DELEGUEE SUPPLEANTE
Suzanne JAUNET, DELEGUEE SUPPLEANTE
Khattari EL HAIMER, DELEGUE SUPPLEANT
Marc HONORE, DELEGUE SUPPLEANT
Patrick MEUNIER, DELEGUE SUPPLEANT
Philippe PASCAL, DELEGUE SUPPLEANT

# Assistaient à la séance

Monsieur Matthieu SAILLARD, Directeur Général des Syndicats Intercommunaux Monsieur Jean-Michel ARBASSETTE, Direction Général Adjoint des Syndicats Intercommunaux Madame Emilie LAMBERT, Responsable du SIDRU Madame Géraldine DUCROCQ, Assistante des Syndicats Intercommunaux IL INGENERIE: Madame Isabelle LEGROS, Assistant à maîtrise d'ouvrage AZALYS: Monsieur Eric BAILO, Directeur

Communauté Urbaine		1 (10 communes)
Communauté d'Agglomération		1 (5 communes)
QUORUM	:	16
Déléqués présents		21
Pouvoirs	:	<b>3</b>
Délégués comptant pour le vote	:	23

# SIDRU / CS -160118-5

# **OBJET: CONTRATS DE REPRISE DE MATERIAUX RECYCLABLES**

**RAPPORTEUR**: Monsieur le Président

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2224-13 et L.2224-16.

**CONSIDERANT** que les contrats pour la reprise des matériaux recyclables issus de la collecte sélective (verre, aluminium, tétra, carton, plastiques, acier, acier mâchefer et aluminium mâchefer) se terminent le 31 décembre 2017.

**CONSIDERANT** les propositions des sociétés PAPREC, SUEZ et SEMARDEL suite à la consultation lancée le 3 novembre 2017.

**CONSIDERANT** la nécessité d'organiser la reprise et le rachat des emballages et du verre issus de la collecte sélective ainsi que de l'acier et de l'aluminium issus des mâchefers.

## LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Vice-président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

# ARTICLE 1 : ATTRIBUE les contrats aux sociétés suivantes :

Verre : OI-MANUFACTURINGPlastiques : société PAPREC

- Carton : société SUEZ

- Tétra (brique alimentaire): société SUEZ

- Acier : société SUEZ

- Aluminium : société SUEZ

- Acier issu des mâchefers : société SUEZ

Aluminium issu des mâchefers: société SEMARDEL

### **ARTICLE 2: FIXE**

Le prix plancher de reprise à :

- Verre: Pas de prix plancher

- Aluminium : 450 €/t

Tétra : 17 €/tCarton : 85 €/t

Plastiques: PET clair: 165 €/t;
 PET foncé: 50 €/t; PEHD: 150

€/t

- Acier: 55 €/t

- Acier mâchefer : 17 €/t

- Aluminium mâchefer : 580 €/t

Le prix initial des contrats à :

- Verre : 23,97 €/t

- Aluminium : 599,55 €/t

- Tétra: 17 €/t

- Carton: 104,3 €/t

Plastiques : PET clair : 303 €/t ; PET foncé : 83 €/t ; PEHD : 196

€/t

- Acier: 135,55 €/t

- Acier mâchefer : 57,22 €/t

Aluminium mâchefer : 822,26 €/t

**ARTICLE 3 : DIT** que les tarifs de reprise des matériaux seront revalorisés chaque mois par application d'une formule de révision connue à la date de signature des contrats, excepté pour le verre, pour lequel le prix fluctue chaque année.

**ARTICLE 4 : AUTORISE** le Président à signer les contrats de reprise du verre, de l'aluminium, de tétra, de carton, de plastiques de l'acier, de l'acier mâchefer et de l'aluminium mâchefer.

ARTICLE 5 : DIT que les recettes correspondantes seront imputées au budget.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 2 3 JAN. 2018 Transmis en Préfecture et affiché le 2 3 JAN. 2018

**Pour Extrait Conforme** 

**Jean-Luc GRIS**Président du Syndicat Intercommunal